

PROTOCOLE SANITAIRE et MODIFICATION DES CONDITIONS D ACCUEIL RELATIF AU COVID-19

DANS LE CADRE DES ATELIERS HEBDOMADAIRES ANNUELS

Préambule :

La boîte aux cirquouités est très heureuse de pouvoir vous accueillir pour la rentrée 2020-2021.

Au vu du contexte sanitaire actuel, il est essentiel de mettre en place certaines pratiques afin de limiter les risques de propagation du COVID-19. Ce protocole reste actif jusqu'à modification ou annulation par le gouvernement.

C'est tout l'objet de ce document auquel nous vous prions de porter la plus grande attention.

Nous vous prions également de bien vouloir transmettre les informations suivantes auprès des enfants concernées par le stage.

A. Protocole sanitaire appliqué lors des temps d'activités

Avant le départ :

En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), votre enfant ne pourra être pris en charge par le personnel de l'école de cirque et accueilli dans les locaux.

Nous vous invitons à vérifier la température de votre enfant avant le départ pour l'école de cirque.

En cas d'apparition de symptômes durant l'activité, La boîte aux cirquouités a fait l'acquisition d'un thermomètre frontal infra-rouge pour pouvoir mesurer la température des enfants.

Il pourra y avoir prise de température pour accéder aux activités de cirque.

Dans la mesure du possible, proposez à votre enfant d'aller aux sanitaires à domicile car l'accès aux sanitaires impliquera un nettoyage des mains avant et après chaque passage aux toilettes ainsi qu'une désinfection des toilettes et poignées de portes à chaque passage également.

La tenue :

Prévoir un sac pour y déposer ses affaires personnelles.

Pas d'activité pieds nus (chaussons de gym obligatoire).

Port du masque possible pour les participants en dehors des temps d'atelier, obligatoire pour les plus de 11 ans lors de la venue sur atelier(pourront l'enlever lors de la pratique)

Dans la mesure du possible, avoir une tenue propre, du jour.

Avoir une bouteille d'eau ou gourde repérable, avec le nom et prénom de l'enfant.

Avoir son goûter dans une boîte hermétique et réduire au maximum l'intervention des animateurs : pas de nourriture sous sachet individuel (fruit recommandé), ouverture adaptée aux enfants, merci de prévoir les couverts et gobelets pour les repas des stages en journées complètes.

Avoir un sachet de mouchoirs à usage unique.

Le matériel personnel, de jonglerie, est fortement recommandé.

Les participants stockent leurs affaires personnelles dans leur sac qui est déposé au sol sans contact avec les autres.

Accueil des parents :

Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés dans les salles d'activités et devront porter leurs masques lors de l'accompagnements de leurs enfants.

Organisation des ateliers :

En début et fin de cours : lavage des mains obligatoire au savon ou gel hydroalcoolique pour tous.

Concernant les enfants l'accueil se fera au même condition que l'école, si un enfant à besoin d'aide nous y répondrons, cela pourra entraîner le fait que la distance des 1 mètres ne sera pas respecté.

Dans la mesure du possible la distance d'1 m minimum entre chaque pratiquant, soit 4m² minimum par participant sera appliqué.

L'effectif ne dépasse pas 15 personnes par groupe.

Le matériel sera partagé dans le même groupe au sein des sous groupes .

Le matériel nécessaire à la pratique de l'activité est soumis à nettoyage complet en début et fin de journée ainsi qu'entre chaque cours.

Disciplines privilégiées :

Jonglerie (possibilité d'emmener son matériel personnel)

Équilibres sur objet ;
Acrobatie au sol seul ;
Expression, jeu d'acteur, jeux de mimes ;
Activités manuelles
Pratique de l'aérien règlementé

Personnel de l'école de cirque :

Le personnel de l'école de cirque est soumis aux mêmes règles d'accès aux salles que les participants (surveillance particulière des symptômes, contrôle de température et lavage des mains.)

Des recommandations spécifiques sont mises en place en interne afin de respecter le protocole national de déconfinement en entreprise.

Fait à Montarnaud le 1 Juillet 2020.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »

B .Protocole en cas d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'école sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil collectif.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

L'équipe de La boîte aux cirquouités vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces indications et reste à votre disposition pour en parler ensemble.

Fait à Montarnaud le 1 Juillet 2020.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »